

Public concerné

Formateurs amenés à dispenser la formation « S'initier à la prévention des risques psychosociaux » selon le référentiel national de compétences de l'Assurance maladie - Risques professionnels et de l'INRS.

Prérequis

Les participants doivent :

- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale.
- témoigner d'une expérience d'au moins deux ans en formation à la prévention des risques professionnels et justifier d'une expérience significative en matière de relations sociales, mise en œuvre dans une action de prévention.
- pouvoir justifier d'un projet de formation d'initiation aux risques psychosociaux.

Les inscriptions seront validées après vérification des justificatifs des formations suivies et des expériences requises.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : mettre en œuvre une action de formation en initiation à la prévention des RPS selon le document de référence, en tant que formateur certifié.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les RPS comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur les RPS sur le plan scientifique et juridique.

Contenu de la formation

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle...
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.
- Approches juridique et réglementaire.
- Niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) et exemples d'action de prévention des RPS.
- Conditions sociales et techniques de la mise en œuvre de la formation "S'initier à la prévention des risques psychosociaux".
- Descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux.
- Accompagnement dans l'élaboration d'un projet de formation "S'initier à la prévention des risques psychosociaux".

Méthodes pédagogiques utilisées

Les connaissances spécifiques sur les risques psychosociaux sont apportées sous forme d'exposés. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action de formation dédiée aux risques psychosociaux sont abordées via des exercices de groupe, un cas pratique et un accompagnement à l'élaboration d'un projet personnel de formation à l'initiation à la prévention des RPS.

La formation est réalisée sur une durée de 6 jours non consécutifs (4j + 2j), afin de permettre un travail d'intersession consistant en l'élaboration d'un projet de formation.

Durée

6 jours soit 42 heures

Validation

La validation de la formation se fait en différé par un jury qui analyse le projet individuel de formation. Une attestation de compétences est ensuite envoyée par voie postale.

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur en initiation à la prévention des RPS », validité permanente.